
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de BEUZEVILLE (Département de l'Eure – Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la production d'une délibération, contenant l'exposé du projet d'aménagement, demandant à l'EPF Normandie d'intervenir pour l'acquisition des biens concernés par ce projet, s'engageant au rachat des immeubles dans le délai de 5 ans.
SITUATION DES BIENS :	Parcelles cadastrées section AD n° 89 et AO 69, pour une contenance totale de 3 236 m ² , supportant une ancienne cidrerie, graineterie et ancien centre de secours.
PLU :	Zone UA – Zone à caractère central d'habitat et de services.
PROJET :	Équipements publics et aménagements paysagers (square) en lien avec la nouvelle médiathèque
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<u>14 mars 2017</u> – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Commune de BEUZEVILLE, excepté la parcelle AO 69 propriété de la SCI BEAUCAMP
ÉVALUATION DOMANIALE :	En cours d'évaluation. Rachat à la Commune de Beuzeville à l'euro symbolique pour une intervention friche .
IMPUTATION :	Compte n° 950 275 BEUZEVILLE "Sites BEAUCAMP & CIS" Enveloppe projet 10 000 €

ROUEN le 19 mai 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

/FDL

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL